



VIDE-GRENIER

Règlement

MION association organise un vide-grenier, **dimanche 19 septembre 2021, de 9h à 15h**, dans la rue des Anémones et la rue des Asphodèles.

MION association assure la publicité de ce vide-grenier par voie d'affiches, de presse, de mailing, d'insertion sur son site internet, Facebook, Instagram et tout autre moyen de son choix.

1. INSCRIPTION

L'inscription par écrit (papier ou numérique) est **obligatoire** avant la date du vide-grenier, **au plus tard jeudi 16 septembre 2021**.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile du "titulaire" de l'emplacement
- Facture EDF
- La participation aux frais, **10 euros par emplacement**
- Photocopie carte d'identité

En cas de questionnement, prière d'envoyer un mail.

En cas de dossier incomplet, aucun emplacement ne sera attribué.

2. VENTES

Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant, ce qui exclut la revente d'objets neufs ou confiés par un commerçant. Pas de vente professionnelle. Les meubles trop encombrants (canapé, armoire, grosse bibliothèque, gros électroménager) sont interdits. **MION association se réserve le droit d'accepter ou de refuser un participant.** En cas de litige avec un exposant, elle procèdera au remboursement des frais de participation avancés.

3. HORAIRES

L'installation des exposants se fera **dimanche 19 septembre de 8h à 8h30**.

Aucun véhicule ne sera autorisé dans le périmètre du vide-grenier au delà de 8h30. Aucune installation occasionnant une gêne excessive vis-à-vis du public ou des autres stands n'est possible après 9h. La manifestation se terminera à 15h. Le rangement en fin de manifestation devra être terminé au plus

tard à 15h30. Chaque exposant devra repartir avec la totalité de ses invendus et laisser son **emplacement propre**. Aucun encombrant ne doit rester dans la rue, l'association étant tenue de rendre les lieux en parfait état de propreté.

4. EMBLEMENTS

Les emplacements sont long d'environ trois (3) mètres linéaire, sur trottoir. **Ils sont attribués vides** (sans table ni chaise) **et en fonction d'un plan d'installation prédéfini par les organisateurs**. Les places allouées sont définitives.

Les résidents des rues concernées par le vide-grenier peuvent demander à être placés, dans la mesure du possible, devant leur habitation/garage, en le précisant sur le bulletin d'inscription.

5. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Un mail de confirmation d'inscription sera alors envoyé.

6. ANNULATION

En cas de météo défavorable, MION association se réserve le droit d'annuler le vide-grenier. Dans ce cas, l'association préviendra les participants le matin avant 8h par mail selon les coordonnées fournies et les remboursera.

En cas d'impossibilité d'être présent le jour de la manifestation, merci de bien vouloir prévenir au plus tôt les organisateurs, idéalement avant la clôture des inscriptions. **Aucun remboursement ne pourra être effectué pour toute demande d'annulation de réservation de stand intervenant au delà du samedi 16 septembre inclus.**

7. COMMUNICATION

MION association se réserve le droit de réaliser des prises de vue pendant la manifestation en vue de communiquer sur ses différents supports (Facebook, instagram, Site internet, presse...).

L'inscription à la manifestation vaut acceptation de l'intégralité de ce règlement.

contact@mionassociation.org

www.mionassociation.org

